

Compte-rendu du **Groupe de Travail « Nature »**
Dans le cadre de l'Opération de Développement Rural de Wellin
16/03/17 – Maison des Associations - Wellin



Marloie, le 16 mars 2017

Présents :

Philippe CORBEEL (DNF, membre de la CLDR, Naturalistes de la Haute-Lesse), Philippe GILLES (DNF et membre de la CLDR), Daniel TYTECA (Naturalistes de la Haute-Lesse), Aurèle BENOIT (Maison du Tourisme Haute-Lesse), Fabienne LAURENT (Service environnement de la Commune), Alain PETIT (Maison du Tourisme Val de Lesse et Geopark), Julie CHOUTT (CRL - Contrat de Rivière Lesse), Patrick LIGHEZZOLO (Natagora), Anne BUGHIN (Bourgmestre) ;

Esther ZAEITYDT et Catherine SERVOTTE, Agents de développement à la Fondation rurale de Wallonie (organisme d'accompagnement de l'Opération de Développement Rural).

Excusés :

Robert VANHAMME (Natagora Famenne), Hélène PONCIN (GAL Ardenne méridionale), Thierry JAUMAIN (Parc Naturel Ardenne méridionale), Thibaut GORET (Life Prairies Bocagères)

Esther Zaeitydt accueille les participants, les remercie pour leur présence (un tour de table permet à chacun de se présenter) et enchaîne sur le contexte de la réunion.

1. Rappel du contexte et objectifs de la réunion

En résumé, début 2016, la Commune de Wellin s'est lancée dans une nouvelle Opération de Développement rural dont l'objectif est d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants. En mai 2016, il y a eu des consultations dans les différents villages et depuis, un échantillon représentatif des Wellinois a intégré la CLDR (Commission locale de Développement rural) pour travailler sur les atouts et faiblesses de la commune. Récemment, cette commission a établi une stratégie qui fixe, sous forme d'objectifs, les lignes de développement de la commune pour les 10 années à venir. Cette stratégie pourra être atteinte par des projets et actions concrètes ; le tout est consigné dans un PCDR (programme communal de développement rural) qui, s'il est approuvé par différentes instances, peut ouvrir la porte à des subsides régionaux durant 10 ans.

Avant de pouvoir approuver le PCDR, et à ce stade de l'opération, des groupes de travail sont mis en place afin de réunir, par thématique, les acteurs de terrains. Les objectifs de cette réunion sont :

- présenter le tableau AFOM, le diagnostic croisé et la stratégie provisoire,
- recueillir l'avis des participants, affiner/corriger les objectifs au besoin,
- travailler sur des projets répondant à ces objectifs.

2. Présentation et discussion : Diagnostic partagé et Stratégie

Esther Zaeytydt présente l'extrait du tableau AFOM réalisé par l'auteur de PCDR (bureau Impact) et amendé par la CLDR (ajouts en grisé) ; ce tableau AFOM est repris en annexe.

► Commentaires des participants au niveau de l'AFOM - environnement:

Au niveau des atouts :

- Les projets LIFE sont à compléter car il y en a 3 en cours :
 1. « Prairies bocagères »
 2. « Carrière » sur les carrières (en activité) des Limites et du Fond des Vaulx. Le projet en est à la phase 2 (la phase 1 était l'inventaire). Natagora est partenaire du projet qui vise à réhabiliter les sites.
 3. « Intégré » (sur 6 ans) : dont un des projet pilote se situe en partie sur la commune de Wellin à savoir la vallée de la Wimbe, dans ce cadre des plans de gestion seront rédigés.

- A ce jour, le dossier du Géopark est considéré comme complet (visite attendue des experts de l'Unesco en juillet 2017 pour espérer un label vers avril 2018). Couvrant 8 communes sur la Calestienne, le Geopark a pour objectif le soutien, le développement et la promotion de toutes les activités liées aux secteurs patrimoniaux, naturels, culturels et touristiques, ce n'est donc pas uniquement le sous-sol qui sera valorisé, c'est aussi les villages en pierre calcaire, les paysages, les produits locaux... → *La FRW précise que le site internet (www.geoparkfamenneardenne.be) illustre bien toutes les curiosités à découvrir, sous différentes rubriques claires (patrimoine, panorama, tourisme...) mais le bémol, c'est que sur Wellin, les éléments repris sont peu visitables voire privés (exemples : carrière, moulin de Lomprez...).*
Depuis la 1^{ère} visite de l'Unesco en 2015, une asbl a été créée et le personnel est sur le point d'être recruté (trois mi-temps dont un en géologie et deux en marketing). Ce label Géopark va amener une réelle plus-value à Wellin : ce sera le seul Géopark en Belgique (122 dans le monde dont 69 en Europe) ! Mais il y a un gros travail de sensibilisation des acteurs à mener.

- Pour la protection des cours d'eau, les agents DNF signalent que les agriculteurs ont obligation de clôturer les pâtures en Natura 2000 → *fait sur Wellin mais parfois, la clôture est très « light ».*
→ Le CRL précise que dans le cadre de leur nouveau protocole 2017-2019, les cours d'eau vont être réinventoriés avec notamment une attention aux différents points d'érosion → les participants s'interrogent sur l'épuration du Ry d'Ave (peut-être encore un rejet d'un quartier de Sohier ??) Quid de Froidlieu ? la mise à jour de l'inventaire, dans le cadre du programme d'actions 2017-2019 du contrat de rivière Lesse, permettra de répondre à cette question). La Commune précise qu'il y avait un souci venant du bâtiment occupé par le Patro : c'est aujourd'hui résolu à la demande de la Commune car le propriétaire a placé une fosse septique et une station d'épuration.

- Les 3 réserves naturelles (représentant au total +/- 15ha) ne sont pas encore reconnues, mais Natagora rentrera un dossier d'agrément en 2019.

- Les zones humides d'intérêt biologique se situent notamment au Ris de Bissu (ce cours d'eau fait office de limite communale, la berge gauche se trouve sur la commune de Wellin et la berge droite sur la commune de Daverdisse), à la mare de Sohier... Il y en aurait encore une autre ?? (celle de la passerelle Maria n'est pas reprise) → Natagora précise qu'on peut facilement remplir une fiche pour faire une nouvelle zone (le DEMNA est demandeur) : pourquoi pas la mare de Wellin (en propriété communale, à la sortie de Wellin en allant vers le parc à conteneurs) ? Si on y repère des tritons crêtés, le « Life » peut intervenir à 50%. Cependant, il faut être sûr de la

qualité du site mais l'aménagement peut ne pas coûter cher. A plusieurs reprises, Natagora a tenté l'inventaire des tritons mais le matériel a disparu ; or, en une nuit, c'est fait ! → le DNF (Philippe Corbeel) se porte candidat pour aller récupérer le matériel à l'aube, avant tout passage.

- La FRW précise que le futur Parc naturel de l'Ardenne méridionale (sur les 9 communes identiques au territoire du GAL Ardenne méridionale), en cours de création, va certainement avoir des actions de protection et de valorisation de la nature dans son plan de gestion. Il conviendra d'y être attentif. Le Parc naturel est une plus-value pour Wellin dans le thème qui nous occupe.
- Fabienne Laurent complète l'AFOM avec les outils de gestion de l'environnement existants à Wellin :
 - o Convention « fauchage tardif »,
 - o Commune Maya,
 - o Convention « combles et clochers ». A cet égard, la Commune vient d'engager un chef adjoint des travaux sensible à la nature qui va s'occuper des problèmes de population de choucas et ramiers dans les clochers → le DNF réagit : vu qu'il était partenaire dans cette dernière convention, il souhaiterait être tenu informé, sachant qu'en interne, il y a une bonne ressource en la personne de Denis Herman.
 - o « Be WaPP » (ex- « commune et rivière propres ») : actions prévues (à pâques) pour éviter les dépôts de déchets clandestins.
 - o Semaine de l'arbre
 - o Enfin, Fabienne espère consacrer 1 (voire deux) cimetières nature (peut-être Halma ou Froidlieu ?) et a contacté l'asbl « Sentiers.be » pour lancer une action sur le chemin 61 qui vient d'être rouvert à Fays (exemple : une promenade pour l'inaugurer ? A voir...)

Au niveau des faiblesses :

- Pour les espèces invasives, la balsamine est gérée sur le Ry d'Ave et un de ses affluents par le contrat de rivière Lesse, qui est soutenu sur la commune de Wellin par des étudiants engagés par la Commune. La gestion du tronçon entre la Haute Lesse et l'Almache est également une réussite. Il n'y a pas de berce du Caucase mais bien la renouée du Japon (pour laquelle il y aurait une solution de gestion : planter des clématites qui étouffent les invasives). Malheureusement, le CRL constate des espèces invasives dans les jardins privés → la Commune va adopter un règlement l'interdisant (Action 17Le0060 du programme d'actions de la commune de Wellin avec le contrat de rivière Lesse (maître d'oeuvre : la commune) : *Rédiger / maintenir un règlement communal en vue d'endiguer le développement de certaines plantes invasives sur la commune*; et action 17Le0122 (maître d'oeuvre : la commune) : *Adhérer au code de conduite Alterlas visant la non utilisation des plantes invasives*).
- Alors que la nature est riche à Wellin, Daniel Tyteca constate qu'il y a un déficit de connaissances de ce patrimoine. Or, il y a un gros potentiel et 50% du territoire est en Natura 2000, ce qui est exceptionnel ! L'information n'est pas aussi développée que dans les communes voisines. Il y a un travail d'inventaire des richesses naturelles à réaliser au niveau faune, flore... et de communication à faire. Les Naturalistes de la Haute-Lesse (qui couvrent tout le bassin versant de la Lesse, soit Wellin, Rochefort et Houyet) ont leur siège à Wellin : ce n'est pas anodin, c'est une réelle plus-value pour la commune, en plus d'offrir des facilités 'pratiques' (exemple : plus proche du terrain pour réaliser des inventaires, etc.)! Les bénévoles actifs chez les Naturalistes détiennent chacun des connaissances mais de manière disparate. Il y a un réel problème - et donc un besoin - de compiler, capitaliser et valoriser ces connaissances.

- Daniel Tyteca enchaîne sur les pelouses calcicoles et propose de les ajouter au niveau des faiblesses : ces pelouses sont de moins en moins présentes et délaissées sur Wellin alors qu'elles constituent un habitat d'intérêt communautaire. C'est un patrimoine méconnu qui tend à disparaître faute d'entretien (il y en a également sur Tellin et Rochefort). A Wellin, les participants repèrent déjà les sites suivants :
 - o dans la partie Nord-Est du territoire, au Coputienne, en connexion avec le Fond des Vaulx (au-dessus du vieux terrain de foot) ;
 - o à côté de l'église de Froidlieu.

Par ailleurs, le DNF propose aussi la Carrière du Tienne de Gongon où l'on pourrait restaurer des pelouses calcaires.

→ Patrick Lighezzolo rappelle que le Life « prairies bocagères » est un outil à disposition pour la commune. Les participants s'interrogent sur les autres sources de financement : le Life « carrières » pourrait-il intervenir dans le cas de Gongon ? (À priori non car la carrière n'est plus en activité). Quelle autre source sachant que les subsides couvrent 50% du montant et qu'il faut injecter 50% restant ? Pourquoi ne pas solliciter le cabinet Collin si le produit est touristique ? Les 50% restants ne seront peut-être pas si importants : il faut envisager l'action avec des bénévoles et Natagora (idée : une journée de team building sur le site avec une entreprise lambda ?), ou diversifier les rentrées d'argent qui financeraient le projet (exemple : si du bois doit être coupé et évacué, le vendre comme bois de chauffage ?). Enfin, pourquoi ne pas lier les carrières aux haies également ? Pourquoi ne pas entourer les carrières d'un talus « reboisible » ?

- Pour les paysages, de très nombreux points de vue remarquables ont été répertoriés par Adesa mais ils sont plutôt repris dans la partie Nord de la Commune, sur la Famenne et un peu sur le massif ardennais. Par ailleurs, il y a aussi les zones d'intérêt paysager renseignées au plan de secteur (qui ne correspondent pas nécessairement avec celles de l'inventaire Adesa). Philippe Corbeel complète qu'une série de sites ont également été repris en forêt sur le versant méridional de l'Ardenne dans l'Atlas des paysages de la CPDT ; à noter que l'Atlas ne couvre pas toute la commune mais il reprend néanmoins le Belvédère (qui n'est pas inventorié chez Adesa car n'existait pas encore) et de nombreux points de vue sur la forêt subnaturelle. Le DNF est attentif au Belvédère et rappelle qu'une coupe est prévue quand la zone de vision sera « encombrée » par les arbres (d'ici un an ou deux) ; le DNF s'interroge sur la destination de ces bois coupés : va-t-on les utiliser pour le bois-énergie (plateforme de Libin et réseau de chaleur de Wellin) ou à d'autres fins (mais un budget communal sera nécessaire) ?
 - Il n'y a pas de support valorisant ni d'outil rassemblant ces différentes données. Le Géopark ajoute qu'il a aussi la volonté d'engager un géologue pour cette raison d'inventaire des paysages intéressants. La FRW termine en rappelant que le futur Parc Naturel aura peut-être aussi un rôle à jouer dans cette thématique et interpelle la commune sur la Marlière, un des deux points de vue renseignés au niveau de la signalisation routière → *il y a eu un banc et une table d'orientation (disparus car vétustes)*.
- La Commune a bien pris en compte l'impact paysager de la future extension de la ZAE (contraintes prévues).
- Les difficultés de compréhension entre les agriculteurs et Natura 2000 existent → réel clivage, d'où l'idée de mener des réunions avec eux pour les motiver à l'idée de restaurer la biodiversité (cf. la création d'un groupe de travail au niveau des actions). La FRW enchaîne sur les idées discutées avec les agriculteurs le 22/2 dans le cadre du PCDR : la biométhanisation, l'aide logistique, l'agroforesterie, les produits locaux, la plantation de haies, les vergers... mais les agriculteurs ont peu de temps pour se lancer dans la diversification.
 - Natagora lance un appel aux bénévoles pour la plantation de haies dans le cadre du LIFE « Prairies bocagères ».

→La FRW signale que parmi les actions du GAL Ardenne méridionale, il y a notamment la restauration et création de vergers haute tige.

→Pourquoi ne pas inciter les propriétaires de terrain à planter des haies, vergers et créer des mares ? Il faudrait voir avec Natagriwal, le GAL et le LIFE « Prairies bocagères ».

→La commune a très peu de terres où on pourrait envisager un verger (Anne de Vlaminck vient justement de faire le relevé à la Commune). Il est proposé dans le cahier des charges de location des terrains agricoles communaux de prévoir une amélioration du réseau de haies comme à Tellin.

► **Commentaires des participants au niveau de l'AFOM – forêt:**

Au niveau de l'analyse socio-économique du PCDR, il manque la donnée suivante : la Commune reçoit 172 €/ha/an pour la forêt. Cette somme constitue un revenu moyen, régulier. Etant en présence de peuplement feuillus la pérennité de ce revenu est probable. Par ailleurs, il y a 3 semaines, le DNF a envoyé une synthèse du plan de gestion à la Commune (Philippe Gilles l'enverra à la FRW).

Au niveau des atouts :

- Il est vrai que l'état de la forêt s'est amélioré notamment au niveau de l'équilibre des cervidés. Mais ce n'est pas le cas pour les sangliers : il existe encore de gros points noirs.
- Philippe Gilles souligne la qualité des chênes à Wellin : pourquoi ne pas créer un label qui met en valeur le bois de Wellin (et de ses communes voisines qui sont dans le même cas) ? Il y a moyen de creuser cette piste car il y a des bois de très grande qualité et on peut même aller plus loin dans le soutien à l'économie « locale » : les communes de Wellin et Daverdisse, chacune de leur côté, ont embrayé sur une vente de gré à gré aux scieurs wallons uniquement, ce qui signifie qu'il y a une première transformation (et un soutien à l'emploi) en Région wallonne.
- La FRW suggère qu'il peut y avoir peut-être un soutien du secteur via le futur Parc naturel, mais sans garantir son programme d'actions.
- Fabienne Laurent a participé à une conférence sur les forêts subnaturelles (çàd anciennes, qui ont plus de 250 ans, disparues à 70% mais puissant vecteur de biodiversité). Et celle de Wellin est la 1^{ère} forêt de ce type que l'automobiliste bruxellois rencontre en venant par l'autoroute : il y a une opportunité à saisir au niveau tourisme et porte d'entrée dans le territoire (au même titre que Wellin est aux portes de l'Ardenne et de la Famenne). Les participants trouvent qu'il y a une carte à jouer (des touristes sont prêts à faire des centaines de km pour trouver ce type de forêt) mais qu'il faut veiller néanmoins à conserver un tourisme vert et diffus. Cette action pourrait donner naissance à un slogan touristique pour la commune.
A noter que le DNF a rentré un projet de quelques parcelles en Cellule de vieillissement, avec un subside de la Région de 100€/ha/an (ce qui représente des rentrées financières et une « vitrine » touristique).

Au niveau des faiblesses :

- L'inconvénient du morcellement de la forêt est plus financier qu'écologique. Les petites propriétés, qui ne sont pas toutes vraiment gérées - et donc pas vraiment rentables au niveau financier -, sont un gros atout pour la biodiversité et l'état sanitaire de la forêt.
→Pourquoi ne pas s'inspirer de la Commune de Daverdisse qui a lancé une campagne de sensibilisation sur le morcellement privé ? Accompagnée par la Cellule d'appui à la petite forêt privée, la Commune rachète des parcelles à l'abandon et aide les petits propriétaires à avoir une réelle rentrée financière de leur parcelle (plus d'infos sur <http://www.oewb.be/la-cellule-d-appui-a-la-petite-foret-privee>). Par ailleurs, pourquoi ne pas réaliser cette action dans l'autre

sens ? Proposer, dans le chef des petits propriétaires forestiers, à la Commune de Wellin de racheter leur parcelle ?

- Le plan d'aménagement forestier (qui est une projection des objectifs, coupes, plantations... en fonction de qui existe pour le moment et de ce qu'on veut y faire au niveau de la forêt soumise au régime forestier) doit être revu dans 2 ans.
- Le DNF constate encore des dégâts liés aux sangliers.
- Les participants sont interpellés par la filière « bois » peu développée et discutent sur sa place dans les faiblesses : plusieurs ébénistes sont actifs sur la commune, le programme de visite du W-E du Bois, organisé récemment, a permis de valoriser les feuillus, les scieries de chênes de la commune... Ils rappellent que lorsque l'entreprise Gilson existait, celle-ci utilisait du bois de Wellin et par ailleurs, la scierie Mahy (à Chanly) utilise du chêne local et de qualité (→ de nouveau, l'idée du label (inter)communal ressort).
- Il y a des concertations pour les promenades en période de chasse, ce qui permet de faire cohabiter les différents publics. Le terme « incompatibilité » est un peu trop fort au niveau des menaces et problématiques de l'AFOM (suggestion : « incompréhension »). Aurèle Benoit embraie sur le sujet avec la difficulté vécue au niveau de la MT, de dire « non » aux touristes lors des périodes de chasse : pourquoi ne pas changer le discours et mettre le positif en avant plutôt que d'annoncer une interdiction ? Fabienne Laurent précise que même si la chasse concerne un seul tronçon d'une balade, c'est l'entièreté de la balade qui est interdite et remise en question. Les déviations sont quasi « impossibles » car cela nécessite un nouveau balisage et des bénévoles à trouver pour le réaliser ; c'est fastidieux.

→ En résumé, les actions (qui feront l'objet de fiches-projets par la suite) proposées sont :

ATTENTION, les personnes ou structures renseignées entre parenthèses comme porteur de projet ne seront pas forcément seules à la barre, ne sont pas encore confirmées à ce stade, quoi que celles présentes à cette réunion se sont manifestées comme telles. Les porteurs de la fiche-projet pourront être étoffés par la suite.

- Ouverture, au public, d'une réserve naturelle à Froidlieu, qui via les subsides du Life Prairies bocagères, pourrait accueillir des panneaux didactiques (pourquoi pas 2018 ?) → Faire le lien avec Sohier car proche de Froidlieu (il y a une liaison lente entre Sohier et la réserve de Froidlieu : le sentier existe et est balisé). Actuellement, Natagora a la volonté d'ouvrir les réserves au tourisme mais c'est la Direction de Natagora qui décide comment et si l'ouverture au public se fait toute l'année.
- Création d'un sentier découverte du patrimoine sylvicole de la Calestienne au départ de Froidlieu (avec QR code), en sachant qu'il y a environ 20 arbres spécifiques à la Calestienne (porteur de la fiche : service environnement communal ; à noter que Jean Leurquin pourrait apporter son aide).
- Restauration et gestion de pelouses calcicoles (porteur : Natagora ; subsides : Life « prairies bocagères »).
- Création d'un circuit de géocaching sur un sentier balisé existant le long de l'eau, la Lesse en particulier (porteur : CRL, sachant que celui-ci a, dans son programme d'actions, le souhait de réaliser de tels circuits - un par commune - sur le thème de l'eau d'ici 2019) (action 17Le0079 du programme d'actions de la commune de Wellin avec le contrat de rivière Lesse (maître d'oeuvre : CRLesse, partenaire : Wellin) : *Proposer un géocaching ou une balade, sur la commune, mettant*

en avant la protection de l'eau et les cours d'eau). Un premier lieu identifié pourrait être le tracé de l'ancien vicinal à Chanly si la liaison est réalisée. La FRW précise que l'idée de liaison lente entre Neupont et Chanly pourra être traitée lors de la visite de terrain avec la CLDR le 25/3. La Bourgmestre rappelle que ce projet figurait déjà dans l'ancien PCDR, qu'il dépend du rachat de parcelles à des privés. Fabienne Laurent précise que ce projet est vraiment une belle opportunité pour les aînés de la MRS Vivalia et pour les enfants du home de Chanly.

- Mise en valeur des paysages de Wellin.
- Actions de communication sur les richesses naturelles de la commune, sur les connaissances et les outils de gestion de l'environnement à Wellin.
- Création d'un groupe de travail rassemblant les acteurs de l'agriculture, la forêt et l'environnement. Objectif ? Les mettre en relation, sensibiliser les uns et les autres à l'érosion de la biodiversité notamment, dans les terres agricoles. Le DNF est bien conscient des difficultés vécues par les agriculteurs mais trouve qu'il y a un travail de sensibilisation à mener car les agriculteurs rejettent Natura 2000, alors qu'ils peuvent avoir des primes dans ce cadre et ne les sollicitent pas ! Les agriculteurs connaissent le principe mais n'ont pas le temps : or, Natagora et Natagriwal sont à leur disposition pour les aider !
- Incitation des particuliers et collectivités à la création de vergers, mares, etc. pour favoriser la biodiversité (porteurs : Commune, Natagriwal, GAL et Parc naturel Ardenne méridionale, LIFE « Prairies bocagères »). Si elle le souhaite, la Commune qui a des terres en location, peut également imposer dans son contrat de location, la plantation de haies (ça se fait à Tellin, avec des subsides). Le public-cible pourrait également s'étendre aux écoles. A noter que l'étang près du home de Chanly pourrait faire l'objet d'un inventaire (présence de salamandres) → Le CRL relaie la balade organisée le weekend du 18-19 mars par D.E.F.I.T.S. (Association Chapitre XII) autour de l'étang et du potager dans le cadre des journées wallonnes de l'eau (Déficits aimerait que le site soit ouvert toute l'année) ; la Commune possède le verger.
- Accompagnement des petits propriétaires forestiers au niveau de la valorisation de leurs parcelles (Porteurs : commune de Wellin, Cellule d'appui à la petite forêt privée de l'OEWB...).
- Création d'un label (trans)communal valorisant le bois/chêne local (étudier la pertinence d'un projet transcommunal ; porteurs : commune de Wellin, DNF, OEWB...).
- Développer des actions de promotion qui s'appuient sur l'attrait des forêts subnaturelles.
- Création d'un PCDN → les participants sont à 100% derrière ce projet car il permettrait de dynamiser et coordonner les différents acteurs et structures liés à l'environnement. Les participants sont unanimes : un GT comme celui-ci est une première à Wellin et est vraiment utile au niveau du transfert d'informations.

Enfin, Patrick Lighezzolo précise qu'il y a des groupes de travail au sein de Natagora qui travaillent sur différents mammifères : des actions sont possibles (conférences, expos...) au niveau communal. En-dehors de ce GT, il réfléchit à la possibilité d'organiser un évènement pour célébrer les 25 ans du programme LIFE au Laboratoire de la vie rurale de Sohier.

Fabienne propose d'installer un présentoir au laboratoire de Sohier avec toutes les brochures des acteurs ou actions liés à l'environnement.

► Avis sur la stratégie ?

Esther Zaeytydt revient sur la stratégie provisoire du PCDR, envoyée au préalable aux participants : Ces derniers sont étonnés positivement de la place donnée par la CLDR à l'environnement, à savoir dans le défi 1 qui chapeaute les 2 autres ; ils rejoignent donc la volonté de la CLDR de mettre l'environnement en avant.

Au niveau de la communication (transversale aux différents défis), les participants ont parlé de mise en commun pour une mise en valeur des richesses naturelles → celles-ci ne sont pas renseignées sur le site internet communal.

Par ailleurs, Fabienne Laurent interpelle les participants sur une charte graphique cohérente et unique à réaliser pour la promotion de l'environnement (panneaux, etc.). La FRW trouve que l'idée est très bonne mais répond que le PCDR ne subsidie pas l'engagement de personnel ; par contre, le Parc naturel ou le Géopark pourraient peut-être pallier si le Geopark engage un chargé de communication/marketing ?

- Alain Petit en prend note mais le Géopark n'a pas la maîtrise sur le GAL Ardenne méridionale ni sur le Parc naturel (ce ne sont d'ailleurs pas les mêmes communes qui sont concernées).
- La Commune de Wellin ne peut pas attendre la charte graphique du Géopark ni celle du Parc naturel mais elle peut néanmoins ajouter leurs logos et invite les structures présentes à en faire autant.
- Natagora a un graphiste en interne qui pourrait peut-être aider (Mathieu Gillet de Neufchateau).

Les participants réitèrent leur envie de développer le tourisme en lien avec la nature mais que celui-ci soit doux, intégré et donc en phase avec la nature.

3. Les suites

Les résultats de cette réunion seront présentés à la CLDR qui, à terme, fera un tri et un classement dans le temps des différents projets et actions récoltés au cours des GT.

Esther Zaeytydt annonce les prochaines réunions autour de :

- L'aménagement du territoire / Logement / Espaces publics / Mobilité : samedi 25 mars de 9h30 à 16h à la MDA
- Economie : mardi 18 avril à 20h à la MDA
- Tourisme : mardi 2 mai à 20h à la MDA

La FRW remercie les participants pour leur implication et les invite à se fournir en revues et documentations amenés par chacun.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Catherine Servotte et Esther Zaeytydt